



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 Avril 2025 – 18 h15**

Convoqué le 10 février 2025 le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 26 mars 2025 à 18h30, sous la présidence de Madame La Maire Marie-Pierre LE MIGNON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1 (Daniel SOULIER pour Marie-Pierre LE MIGNON)

Présent(e)s : AGNOUX Marie-Thérèse, LE MIGNON Marie-Pierre, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, MORENA Jean-Philippe, SAINNEVILLE Jean-Marie, GRANCHER Isabelle, CHARBONNEL Jean-Loup, CAUDIE Christelle, HERMABESSIERE Patrick

Excusés : RIVIERE Patrice, SOULIER Daniel

Absents : SABEAU Fabrice

Secrétaire de séance : M. MORENA Jean-Philippe

Le quorum étant atteint, Madame La Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du 25 février 2025
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Votes des trois taxes
- 4) Subventions aux Associations
- 5) Délibération Avenant n° 1 Lot 6
- 6) Délibération Location Salle Polyvalente « Histoire et Patrimoine »
- 7) Délibération actant le déploiement du plan Voies Vertes Pâles
- 8) Régularisation Parcelles E546 et E1728
- 9) Questions diverses

1) Approbation du PV du 25 février 2025

Le PV du 25 février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Désignation du secrétaire de séance :

M. MORENA Jean-Philippe est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

3) Vote des 3 Taxes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à **7 voix POUR**, 1 voix CONTRE (Jean-Loup Chardonnel) et
5 ABSTENTIONS (Adeline DICHAMP, Sébastien GARCIA, Chrystelle
CAUDIE, Jean-Marie SAINNEVILLE et Patrick HERMABESSIERE),

décide les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 34,57 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 68,63 %
- Taxe d'habitation (TH) : 7,07 %

4) Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal adopte à **l'unanimité** des membres présents les subventions suivantes :

Comice Agricole Cantonal	130 €	
USEP	50 €	
Club sportif les Myosotis	200 €	
AD PEP Corrèze	100 €	
Sapeurs-Pompiers de Montaignac	300 €	
Coopérative scolaire Ecole EYREIN	600 €	
Association des Parents d'élèves du RPI	300 €	+ 192 € Loto des écoles
Société de chasse	100 €	
Amicale des Puys (société de chasse)	100 €	
Club des Aînés « Les Réveillés »	200 €	
FNACA Eyrein (Anciens d'Algérie)	100 €	
Association « Histoire et Patrimoine »	100 €	
Association « Nature et Loisirs »	100 €	+ 500 € du département PAPSE
Association FRJEP	100 €	
MAM	100 €	
Autres subventions de la commune	200 €	
Total des subventions		3 472 €

5) Délibération Avenant n°1 Lot 6 *MULTISERVICES*

La Maire présente aux membres du Conseil un devis de l'entreprise Chèze pour le renforcement et la protection d'une poutre de soutènement d'un montant de 2 074,00 € HT. Le montant du marché sera désormais 62 670,00 € HT soit 75 204,00 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'Avenant n°1 à **l'unanimité** des membres présents.

6) Délibération Location Salle Polyvalente « Histoire et Patrimoine »

Suite à la demande de l'association Histoire et Patrimoine, les membres présents, à l'unanimité, votent CONTRE la gratuité de la location de la salle polyvalente.

Afin de délibérer et de fixer le prix de la location, les membres du Conseil municipal souhaitent des informations supplémentaires à savoir : utilisation de la cuisine ou pas, durée de la location (journée ou week-end) ?

Mme Le Mignon va se tourner vers le président de l'Association Histoire et Patrimoine pour des renseignements complémentaires.

7) Délibération actant le déploiement du plan Voies Vertes

La Maire présente une nouvelle fois le schéma départemental des mobilités douces qui s'appuie sur un concept nouveau : « les Voies Vertes Pâles », un modèle de voirie partagée accessible aux vélos, aux piétons et aux véhicules motorisés.

Son objectif étant l'amélioration de la santé publique par l'encouragement à la pratique sportive, la réduction de l'empreinte carbone liée aux transports et la promotion d'un tourisme durable sur l'ensemble du territoire corrézien.

La Maire demande aux conseillers de délibérer afin d'enlever la compétence de l'Agglo de Tulle en faveur du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le déploiement du plan « Voies Vertes Pâles » sur la commune d'Eyrein à

12 voix POUR et 1 ABSTENTION

8) Régularisation Parcelles E546 et E1728

La Maire lit le courrier reçu en Mairie de maître Joyeux demandant la signature d'une convention de servitude entre la commune d'Eyrein et des nouveaux acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote

2 voix POUR, 2 ABSTENTIONS, **9 CONTRE**

En conséquence cette demande est rejetée.

9) Questions diverses

► Mme Le Mignon informe les conseillers du projet d'Assainissement portée par Tulle Agglo.

► Mme Le Mignon montre les plans de la future sépulture végétalisée CARRE 3 n°52 bis. Les conseillers, à l'unanimité des membres présents, n'y voient pas d'inconvénient.

► Mme Le Mignon informe l'Assemblée d'une candidature à la gestion du Multiservices. Le CV et les questions des candidats vont être envoyés aux conseillers pour prendre connaissance avant étude en conseil.

► Mme Le Mignon rappelle le Rendez-vous du 7 avril 18 heures avec Mme Martin Valérie du département sur la création d'une cagnotte en ligne.

► Mme Le Mignon informe les conseillers de la date du prochain conseil à savoir jeudi 10 avril 18h15 en vue du vote du budget.

► Suite aux troubles en cantine, Mme Le Mignon propose aux conseillers d'adresser un courrier aux parents d'élèves pour apaiser une situation qui peut s'envenimer.

► Mme Dichamp rapporte le conseil d'école du 20 mars 2025. Mme Fourche est l'enseignante quittant l'établissement scolaire. La répartition des élèves n'est pas encore arrêtée, trois propositions sont évoquées pour le moment.

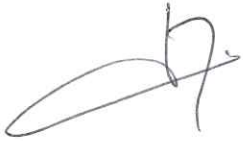
► Mme Grancher va se rapprocher des entreprises pour une proposition de publicité sur le bulletin municipal.

► M. Sainneville propose aux conseillers de consulter le bulletin municipal de Favars au sujet de la collecte à domicile des ordures ménagères.

► Mme Mazeau rappelle que des documents à compléter sont à la disposition des personnes en mobilité réduite en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance
M. MORENA Jean6Philippe



Madame La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON

